

# Dossier clos n°1998/3 : Habitats pour la survie du Grand hamster (*Cricetus cricetus*) en Alsace, France

---

Rapport du Gouvernement  
français



Photo : T. Degen/Terra



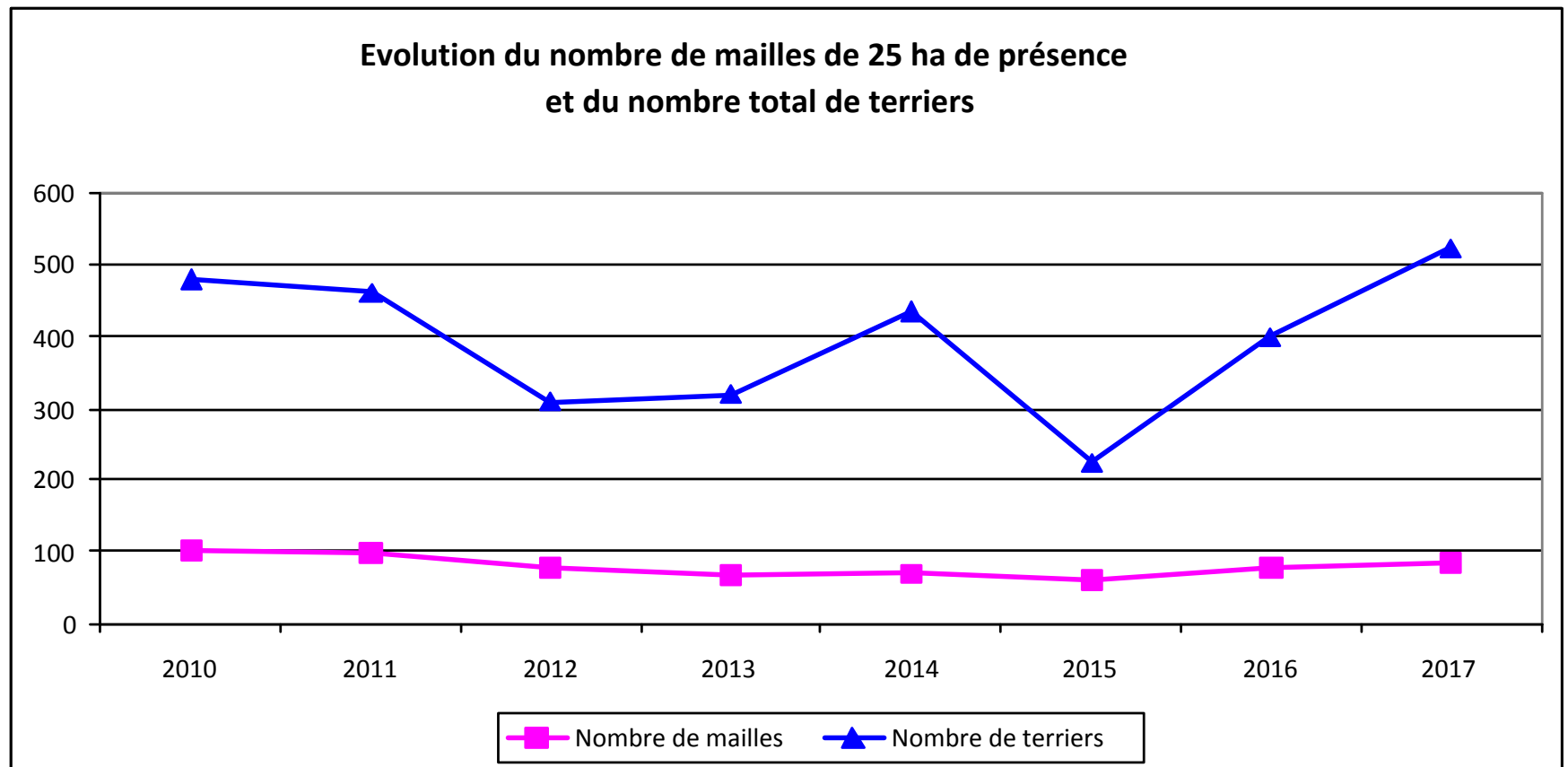
MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Poursuite des efforts de préservation dans le cadre du PNA

- **Un engagement collectif croissant pour la mise en œuvre de la stratégie nationale (3 axes complémentaires)**
  - Dispositif réglementaire de protection de l'habitat révisé (AM du 9/12/2016) ;
  - Mesures agricoles collectives mieux adaptées à la dynamique du hamster ;
  - Opérations de renforcement des populations dans les zones sous MAEC.

	2013	2014	2015	2016
Surfaces contractualisées en cultures favorables - MAEC (ha)	<b>1 621</b>	<b>2 881</b>	<b>2 995</b>	<b>3 003</b>
Surfaces en bandes refuge (blé sur pied, luzerne) (ha)	<b>53</b>	<b>107</b>	<b>113</b>	<b>80</b>
Nombre de zones collectives	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Nombre d'exploitants impliqués dans les mesures collectives	<b>64</b>	<b>130</b>	<b>146</b>	<b>158</b>
Nombre de hamsters relâchés (Nombre de sites de renforcement)	508 (6)	427 (6)	437 (5 dont 1 très grand)	466 (5)

- **Des résultats encourageants en termes d'effectifs et de répartition**
  - Augmentation du nombre de terriers recensés au printemps : 523 en 2017 ;
  - Augmentation de l'aire de répartition (nombre de mailles de 25 ha avec au moins un terrier) : 83 mailles soit 2 075 ha en 2017 (niveau de 2012).



- **Une réflexion en cours pour l'amélioration des habitats du hamster dans le cadre de l'élaboration du PNA 2018-2022**
  - Révision du cahier des charges des MAEC et de la contractualisation avec les agriculteurs et les partenaires scientifiques pour améliorer l'efficacité des MAEC favorables au hamster (dès 2017) :
    - Amélioration de la distribution des cultures favorables dans l'espace et le temps ;
    - Maintien et développement d'un réseau de surfaces refuge à proximité des terriers.
  - Mise en place d'une démarche collective des agriculteurs (coordination : AFSAL – Agriculture et Faune Sauvage d'Alsace) : objectif 24% de cultures favorables sur l'ensemble de la surface contractualisée – objectif atteint
  - Amélioration du cahier des charges en discussion pour la mise en œuvre des MAEC Collectives à compter de la campagne PAC 2018 : objectif améliorera les pratiques culturales favorables,
  - Programme européen LIFE+ Alister piloté par la Région Grand Est jusqu'en mars 2019 – Résultats utilisés pour le prochain PNA,

# Maintien des efforts dans la durée : le nouveau PNA 2018 - 2022

- Evaluation du PNA 2012-2016/7 finalisée – Validation fin 2017 (Présentation au CNPN le 15/12/2017)
- Elaboration en cours du PNA 2018-2022 basé sur l'évaluation du PNA précédent et les résultats du Programme LIFE+ Alister, avec toutes les parties prenantes
- A travers ce plan, l'Etat s'engagera à :
  - Maintenir des zones de protection de l'habitat du hamster étendues ;
  - Écrire et animer une nouvelle MAEC collective ;
  - Continuer les opérations de renforcement en améliorant le protocole ;
  - Renforcer le volet réglementaire ;
  - Contractualiser les diverses obligations ;
  - Diversifier les élevages et les structures qui fournissent des hamsters.

# Perspectives et objectifs

- Publication et mise en œuvre du PNA 2018-2022

=> Reconstitution de populations de hamsters viables dans la zone de protection stricte

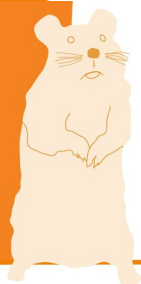


Le 4/10/2017, au vu des résultats obtenus, le Collège des Commissaires européens a prononcé le classement du cas 03- C383-09 : « Manquement d'État - Directive «habitats» - Insuffisance des mesures prises pour protéger l'espèce *Cricetus cricetus* (grand hamster) - Détérioration des habitats », ouvert suite à l'arrêt de la Cour du 9 juin 2011.

# Pour en savoir plus

PNA Hamster 2012-2016 sur :

[http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/pna\\_hamster\\_2012-2016\\_vf.pdf](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/pna_hamster_2012-2016_vf.pdf)



## Plan national d'actions en faveur du hamster commun *Cricetus cricetus* 2012-2016



Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



Ministère de la Transition écologique et solidaire

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)